

ANNEXE 2

Préalablement à l'ouverture de la campagne, chaque promouvable est informé, par message électronique via i-Prof , qu'il remplit les conditions statutaires

OPERATIONS	HORS CLASSE <u>CERTIFIES, P.EPS, PLP, CPE</u> <u>et PSYEN</u>
<p><u>I-prof : Profil "enseignant"</u> Chaque promouvable à la hors classe est amené à enrichir son dossier dans I-Prof (rubrique "les services")</p>	Du 31 janvier au 04 février 2022
<p><b><u>I-Prof : Profil "chef établissement" et profil "inspecteur"</u></b> (Procédure "papier" pour les établissements d'enseignement supérieur)</p> <p><b><u>Les chefs d'établissement et les corps d'inspection :</u></b></p> <p><b>1/ saisissent les avis liés au parcours professionnel des personnels qui n'ont bénéficiés d'aucune appréciation</b> (ni dans le cadre du 3ème RDV de carrière, ni dans le cadre des campagnes d'accès à la hors classe précédentes (les évaluateurs concernés seront préalablement informés par mail ) Par suite, l'appréciation portée par le recteur sera définitive</p> <p><b>2/ A partir de l'examen de l'ensemble des promouvables :</b></p> <p>* saisissent les éventuelles nouvelles oppositions à promotion : Rapport motivé obligatoire à communiquer à l'agent * confirment ou modifient les oppositions formulées en 2020/21 : Rapport actualisé en cas de maintien de l'opposition</p>	Du 7 février au 11 février 2022
<p><u>Profils "gestionnaires"</u> Les services académiques préparent la réunion d'harmonisation, saisissent les propositions recteur, calculent les barèmes, procèdent aux ultimes ajustements et préparent la CAPA</p>	A partir du 14 février 2022
Réunion travail préparatoire à la CAPA	
<p><u>Les promouvables peuvent dans i-Prof :</u></p> <p>prendre connaissance des avis formulés par les chefs d'établissement et les inspecteurs s'ils sont nouvellement promouvables sans avoir bénéficié d'une appréciation antérieure</p>	du 28 mars au 4 avril 2022
Les personnels pour lesquels une opposition à promotion est envisagée par le Recteur sont informés par courrier	A compter du 28 mars 2022
commissions académiques	Du 07 juin au 10 juin 2022
Publication des résultats (corps à gestion déconcentrés)	Dans les 3 jours suivant l'arrêt du tableau d'avancement - point de départ du délai de recours
<p><u>Informations à transmettre au ministère pour les corps à gestion déconcentrée :</u></p> <p>1) bilan chiffré 2) Liaison informatique</p>	Transmission bilan MEN avant le 15 juillet 2022

Rappel modalités d'accès à I-Prof :

<https://pia.ac-besancon.fr>

bouton "connexion" puis entrer vos identifiants

pour les corps d'inspection : widget "i-Prof ins"

pour les chefs d'établissement : widget "i-Prof ce"